



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Cabinet

N° 2015-I-89

Arrêté conférant l'honorariat

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande du 26 mars 2015 de M. Yannick BOTREL, sénateur des Côtes d'Armor, sollicitant la distinction de maire honoraire en faveur de M. Philippe DELSOL, ayant exercé la fonction de conseiller municipal, d'adjoint au maire et de maire de la commune de Plouha ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture des Côtes d'Armor,

A R R E T E

ARTICLE 1er : M. Philippe DELSOL, ancien maire de la commune de Plouha, est nommé maire honoraire.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire général de la Préfecture des Côtes d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à SAINT-BRIEUC, le 15 AVR. 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Gérard DEROUIN